

Division des personnels et des moyens du 1<sup>er</sup> degré

DIPEM 3

Affaire suivie par :

Véronique BORIES

Marie-Andrée CASTELNAU

Tél : 05 67 76 53 77

05 67 76 53 68

Mél : ia12-dipem1d-3@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère

12000 RODEZ

Rodez, le 8 avril 2022

L'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'Education nationale de l'Aveyron

à

Mesdames les enseignantes du premier degré

Messieurs les enseignants du premier degré

S/c de mesdames les inspectrices et monsieur  
l'inspecteur de l'Education nationale

**Objet :** Formation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive – CAPPEI -  
session 2022-2023

**Références :**

- Décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI).
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI.
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.
- Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dispositions relatives à la formation certificative CAPPEI et sur les modalités de préparation à cet examen.

Les personnels intéressés par l'exercice des fonctions sur un poste d'enseignant chargé des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et désireux de suivre cette formation mise en place en 2022-2023, peuvent faire acte de candidature dès à présent, à l'aide du dossier ci-joint.

La fiche de candidature (cf. PJ) accompagnée d'un curriculum vitae, devra me parvenir, sous couvert de votre inspectrice ou inspecteur de l'Education nationale de circonscription, **au plus tard le vendredi 22 avril 2022** par courrier électronique à la division des personnels et des moyens du premier degré de la DSDEN : [ia12-dipem1d-3@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-dipem1d-3@ac-toulouse.fr). Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Le berceau de formation proposé sera situé à **l'ULIS de l'école primaire « La Lande » à Réquista.**

Les candidats seront informés courant mai de la candidature retenue.

La formation au CAPPEI organisée par l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPé) se déroulera à Toulouse, à raison de 300 heures durant l'année scolaire et sera répartie sur plusieurs périodes regroupant un total de 12 semaines.

Pour toute question, vous voudrez bien vous rapprocher de madame Sabrina LE THANH, inspectrice de l'Education nationale en charge de l'ASH.



**Claudine LAJUS**